

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mai 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 13 et 14 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettres identiques datées du 29 mai 2007, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite par la présente exprimer la vive préoccupation causée par les roquettes qu'ont fait pleuvoir des terroristes palestiniens dans la bande de Gaza au cours de la semaine dernière.

Du lundi 21 mai 2007 au dimanche 27 mai 2007, des terroristes palestiniens ont tiré 86 roquettes Qassam et 17 obus de mortier sur des communautés israéliennes dans le sud.

Pendant la semaine, les roquettes palestiniennes ont tué deux civils israéliens. Un autre civil a été grièvement blessé tandis que six autres l'ont été légèrement. Les attaques ont eu des séquelles aussi, d'innombrables civils ayant dû être soignés pour des traumatismes.

Les roquettes ont détruit ou endommagé un grand nombre de logements et de voitures; elles ont aussi causé des dégâts à une synagogue, à un dépôt d'essence et à un complexe industriel à Sderot.

Au cours des deux dernières semaines, les terroristes palestiniens dans la bande de Gaza ont tiré plus de 200 roquettes. Israël ne tolérera pas ces attaques incessantes. Israël se réserve le droit d'agir en état de légitime défense, comme le ferait tout autre pays face à cette situation intolérable.

Le Hamas, qui dirige l'Autorité palestinienne, doit renoncer à son projet terroriste et assumer ses responsabilités, que le Quatuor a énoncées, c'est-à-dire reconnaître Israël, renoncer à la violence et à la terreur et respecter les accords qui avaient été conclus. Israël prie instamment la communauté internationale de faire tout son possible pour faire cesser la terreur palestinienne contre Israël.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 13 et 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
